



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/EM.2/L.1
30 juillet 1997

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Réunion d'experts sur le rôle de l'Etat
et celui du secteur privé dans
le développement des PME, ainsi que
sur leur interaction
Genève, 23 juillet 1997
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

LE ROLE DU GOUVERNEMENT ET CELUI DU SECTEUR PRIVE, Y COMPRIS
DES ONG, AINSI QUE LEUR INTERACTION DANS L'ETABLISSEMENT
D'UNE POLITIQUE COHERENTE ET LA MISE EN PLACE DE MESURES ET
DE STRUCTURES D'APPUI EFFICACES POUR LE DEVELOPPEMENT DES PME
ET DES MICRO-ENTREPRISES, EN PARTICULIER CELLES
DES PAYS LES MOINS AVANCES

Recommandations de la Réunion d'experts à la
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement

Préambule

1. La Réunion d'experts a souligné l'importante contribution que les PME pouvaient apporter à un fonctionnement efficace de l'économie de marché, ainsi qu'à l'emploi, à la croissance et au développement. Suite à leurs discussions et échanges d'expériences, les experts adressent les recommandations ci-après à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement.

I. Modalités de dialogue entre le gouvernement et le secteur privé

2. Le dialogue étant un processus interactif, et non pas un événement ponctuel, il doit être structuré, pertinent, transparent et représentatif,

et il devrait avoir une influence réelle sur l'élaboration et l'application des politiques; il faut, pour un dialogue efficace, des partenaires indépendants et responsables; et un dialogue efficace est nécessaire à tous les niveaux : fédéral, régional, local, sectoriel, etc.

3. Recommandations adressées aux gouvernements :

- i) La promotion du dialogue entre le gouvernement et le secteur des PME doit pleinement associer tous les échelons de gouvernement - fédéral ou central, étatique ou provincial, et local, municipal ou régional;
- ii) Compte tenu des besoins et des intérêts différents des grandes entreprises et des petites entreprises, il est recommandé aux gouvernements d'encourager, et même d'aider, les PME à organiser leur propre représentation dans ce dialogue, en veillant à respecter la grande diversité de ces entreprises;
- iii) Les gouvernements devraient mettre en place des mécanismes efficaces de concertation entre tous les acteurs intéressés (gouvernements, organismes d'exécution, représentants des PME);
- iv) Les gouvernements devraient contribuer au renforcement des organes représentatifs, sans en compromettre l'indépendance, en finançant des services spécifiques, par exemple la recherche, y compris la recherche universitaire, sur des thèmes intéressant les PME et la formation;
- v) Là où les organisations de PME sont dispersées, les gouvernements devraient les aider à renforcer leur capacité de se doter d'une représentation efficace en encourageant la création d'une confédération ou d'un comité général chargé d'harmoniser leurs positions dans le dialogue avec le gouvernement. Là où il existe un problème de sous-représentation des intérêts des PME dans des organismes représentatifs regroupant des membres de toutes tailles, les gouvernements devraient encourager la création, au sein de ces vastes organismes, d'un comité des PME;
- vi) Les gouvernements (en particulier les autorités locales) devraient rassembler des renseignements concernant les PME implantées sur leur territoire, notamment sur leur contribution à l'économie et à la création d'emplois.

II. Cohérence des politiques

Recommandations adressées aux gouvernements

4. Après avoir évalué les enseignements fournis par l'expérience, les experts ont recommandé que, pour assurer la stabilité et la cohérence des politiques macro-économiques et micro-économiques relatives à la promotion des PME, les gouvernements définissent le rôle et les activités qui leur permettraient de mieux soutenir ces entreprises; ils devraient appliquer le principe de subsidiarité, c'est-à-dire déterminer qui peut faire le plus et à quel niveau; dans ce contexte, il pourrait être nécessaire d'élaborer une législation appropriée concernant les prestataires de services du secteur privé. Les gouvernements devraient évaluer les besoins et se doter d'instruments d'évaluation des incidences des politiques et des programmes (y compris des mécanismes d'appui).

5. Les experts ont estimé qu'une cohérence des politiques s'imposait dans cinq domaines au moins :

- i) Il devait y avoir cohérence entre les conditions macro-économiques et les politiques micro-économiques en faveur des PME, car l'instabilité macro-économique non seulement était davantage préjudiciable aux PME, mais pouvait en outre annihiler les bienfaits des programmes en faveur de ces entreprises;
- ii) Il fallait assurer la cohérence des politiques menées par l'ensemble des organismes publics et privés fournissant des services d'appui aux PME dans le pays, car la dispersion des politiques et des programmes entraînait un gaspillage de ressources rares;
- iii) Il fallait aussi veiller à la cohérence des politiques conduites à tous les niveaux de gouvernement, faute de quoi les mesures prises au niveau fédéral, par exemple, risquaient d'être entravées par les mesures prises à un niveau inférieur, et inversement;
- iv) L'exécution des politiques et des programmes devait répondre à des exigences de stabilité, de transparence et de cohérence;
- v) Il devait y avoir cohérence entre les politiques visant à promouvoir la croissance interne des PME et le respect des obligations et des engagements extérieurs, tels qu'ils ressortaient par exemple des accords de l'OMC.

6. Les questions relatives aux PME devaient être intégrées à la politique industrielle globale. Les gouvernements devaient cependant aussi appliquer une stratégie nationale visant à corriger les distorsions préjudiciables aux PME en s'efforçant de répondre aux besoins spécifiques de ces entreprises, s'agissant notamment de l'accès à divers services qui, dans le cas des grandes entreprises, étaient généralement assurés de l'intérieur de l'entreprise.

III. Mesures et organismes d'aide aux PME

Recommandations adressées aux gouvernements

7. Les experts ont recommandé que les mesures et les organismes d'aide, qu'ils dépendent du gouvernement ou du secteur privé, soient conçus en fonction des besoins ou des demandes exprimées. Ils ont en outre recommandé que des enquêtes soient réalisées pour déterminer les besoins de groupes cibles et évaluer les incidences des mesures, des programmes ou des organismes considérés.

8. Les experts ont estimé qu'il était essentiel que les gouvernements appliquent le principe de subsidiarité à l'élaboration de mesures d'appui efficaces. En premier lieu, la mise en oeuvre de telles mesures devrait être la responsabilité de tous les acteurs, gouvernements, associations d'entreprises et ONG. Un organisme de coordination indépendant, au service des entreprises, viable et administré par un personnel qualifié et correctement rémunéré devrait être créé. En second lieu, les mesures d'aide devraient être décentralisées autant qu'il est possible.

9. Les experts ont recommandé aux gouvernements d'encourager la création de réseaux de prestataires de services aux fins d'une plus grande efficacité et efficience de l'infrastructure d'appui aux niveaux fédéral, régional et local, et de soutenir la recherche commerciale, les activités de promotion commerciale et les programmes de diffusion de la technologie.

IV. Recommandations adressées à la CNUCED (tous domaines)

10. Les experts ont recommandé que le développement des PME figure parmi les questions d'intérêt mondial et que la CNUCED lance un débat sur les PME à l'Assemblée générale de façon que tous les gouvernements puissent apprécier la contribution des PME et examiner les moyens de promouvoir ces entreprises.

11. Ils ont recommandé que la CNUCED examine et diffuse des études de cas relatives à des mécanismes efficaces de promotion du dialogue, notamment

des mécanismes visant à assurer une représentation équilibrée, transparente et entière, ainsi qu'à influencer sur l'élaboration et l'exécution des politiques.

12. Les experts ont recommandé que la CNUCED réalise une étude sur les instruments disponibles pour évaluer les besoins ainsi que les incidences des politiques et des programmes d'aide et en diffuse les résultats auprès des pays intéressés.

13. Ils ont recommandé que la CNUCED établisse un rapport décrivant les différentes catégories de politiques élaborées aux niveaux fédéral et local dans différents pays. Elle devrait également indiquer les nouvelles politiques qui permettraient d'apporter un soutien plus efficace aux PME (par exemple, nouvelles méthodes pour faciliter et élargir l'accès au crédit), étant entendu que ces politiques devraient être compatibles avec les obligations internationales, notamment les Accords de l'OMC. La CNUCED devrait envisager d'élaborer des projets pilotes dans des domaines stratégiques pour contribuer à la diffusion (en particulier auprès des PMA) des mesures qui ont donné des résultats positifs dans certains pays et qui pourraient être imitées par d'autres pays.

14. La CNUCED devrait étudier la cohérence entre les politiques commerciales et les politiques micro-économiques et ses incidences sur les PME. Elle devrait en particulier déterminer si les taux croissants de défaillance de PME découlent d'un manque d'avantage compétitif ou d'un manque de mécanismes d'aide adéquats (publics ou privés) ou encore d'une infrastructure déficiente en matière de services aux entreprises.

15. Etant donné l'importance d'une plus grande compétitivité des PME, les experts ont recommandé à la CNUCED d'étendre ses programmes opérationnels - TRAINFORTRADE, pôles commerciaux, EMPRETEC 21, etc. - à davantage de pays et de renforcer ses programmes relatifs au transit.

16. La CNUCED devrait encourager les échanges de vues entre experts des services d'appui aux entreprises, notamment sur la question des moyens d'accroître l'efficacité des activités de commercialisation des PME en informant davantage celles-ci des débouchés commerciaux et des réglementations commerciales nationales par le biais de foires commerciales, d'expositions commerciales, de bases de données commerciales, etc.

17. La CNUCED devrait étudier les meilleurs moyens pour les PME d'être informées des services d'appui disponibles et pour les organismes d'aide de proposer et de vendre leurs services. L'étude de la CNUCED devrait passer en revue les mécanismes de financement des organismes et des services d'aide, y compris les questions de viabilité, d'amortissement et de politique de prix, ainsi que le rôle des prix dans les stratégies adoptées pour répondre aux besoins des PME.

18. La CNUCED devrait rechercher des synergies avec d'autres organisations internationales, en tenant compte des travaux qu'elles consacrent aux PME.
